



Edgardo Mortara (à droite) avec sa mère et son frère. Devenu prêtre il n'a jamais contesté l'identité chrétienne qui lui avait été assignée de force dans son enfance.

Quand l'Église enlevait des enfants juifs

L'affaire Mortara

Année 1858 à Bologne. Edgardo Mortara, un enfant juif baptisé secrètement, est enlevé de force à ses parents pour le placer dans le giron de l'Église. Cette tragédie, à l'origine familiale, se transforme en affaire internationale.

L'Église enlève un enfant juif

Dans la nuit du 23 juin 1858 à Bologne, ville des Etats pontificaux en Italie, les autorités pontificales font irruption chez la famille juive des Mortara et enlèvent un de leurs huit enfants, **Edgardo Mortara**. Les raisons officielles de l'enlèvement invoquent un **baptême secret** de l'enfant à l'âge d'un an, lors d'une maladie, par la servante catholique des Mortara, Anna Morisi. Pensant que le petit était sur le point de mourir, elle l'aurait ondoyé en cachette. L'ondoisement est un baptême réservé en cas de danger de mort imminent. Dans ce cas, tout laïc a le pouvoir de l'administrer. Ce n'est que six ans plus tard, que la servante confesse l'histoire à un prêtre qui prévient l'archevêque de Bologne, le cardinal Viale-Prela. Après consultation de Rome et du Pape **Pie IX**, le cardinal donne l'ordre d'appliquer la législation en vigueur de l'Église, c'est-à-dire d'élever l'enfant dans la religion catholique.

Un rapt parmi tant d'autres

Ainsi débute **l'affaire Mortara** qui soulève une tempête de protestations dans toute l'Europe, et jusqu'aux Etats-Unis. Pourtant, l'enlèvement d'Edgardo Mortara n'est ni le premier ni le dernier. L'origine de cette pratique remonte au IV^e concile de Tolède en 663, dont le corpus de droit canon reconnaissait à l'Église le droit de retirer à des familles non chrétiennes les enfants "oblats", offerts à l'Église sans l'accord explicite des parents. Il suffisait qu'un étranger affirmât les avoir baptisés.

Au fil des siècles, de nombreux rapt d'enfants juifs ou de familles "infidèles" furent orchestrés au nom de l'Église chrétienne: Saporina de Angeli à Reggio de Calabre (1814), David di Anselmo Tedeschi à Gênes (1824), 1826: le petit Diena à Modène (1826), l'Affaire Montel (1840), Pamela Maroni à Reggio de Calabre (1844).

L'affaire Mortara n'est donc pas la première du genre. Pourtant, la tragédie des Mortara se transforme bientôt en un scandale international.

Les répercussions

La presse internationale s'empare de l'affaire qui va agiter les opinions publiques pour plusieurs années. De Napoléon III à Lincoln, de puissants dirigeants internationaux s'unissent également aux protestations et réclament que l'Église rende l'enfant à sa famille. Derrière cette levée de bouvier pour défendre un enfant juif arraché aux siens se cache surtout une critique de plus en plus importante du despotisme d'un et l'influence politique des États pontificaux.

Les autorités romaines n'ont jamais accepté de rendre Edgardo Mortara à sa famille. Un refus lié à la position très conservatrice défendue par l'Église depuis la Révolution de 1848, refusant toute concession aux idées modernes. Le Pape Pie IX fait répondre qu'il ne laissera jamais un chrétien être élevé dans la religion juive, réponse résumée en 1859 par un "*non possumus*" resté célèbre.

En octobre 1870, après une entrevue qui tourne mal avec son père et l'un de ses frères, Edgardo Mortara s'enfuit de Rome et se réfugie sous un faux nom au couvent à Neustift. **Il est ordonné prêtre** en 1872 et entame une brillante carrière de **prédicateur** dans divers pays européens et aux Etats-Unis. Il décède à l'abbaye du Bouhay, à Bressoux, près de Liège, le 11 mars 1940. Il n'aura jamais compris l'enjeu dont il avait été l'objet dans son enfance, ni l'importance que son enlèvement avait revêtu dans l'histoire des idées politiques du XIXe siècle.

Cette affaire demeure dans les mémoires comme un scandale international et son souvenir pèse toujours sur les relations entre l'Eglise catholique et les organisations juives. En 2000, la béatification du Pape Pie IX a ainsi ravivé la controverse autour de l'affaire Mortara et suscité de violentes réactions.

Source: Georges J. Weill, *L'affaire Mortara et l'anticléricalisme en Europe à l'époque du Risorgimento*, in *Aspects de l'anticléricalisme du Moyen Âge à nos jours*, éd. ULB, 1988, p. 103–134